



Pour diffusion immédiate : 20/09/2023

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UN ENSEMBLE DE MESURES
LÉGISLATIVES POUR RENFORCER LA DÉMOCRATIE ET PROTÉGER LE DROIT
DE VOTE**

Les lois (S. 6195/A.1177), (S. 5984-A/A. 6132-A), (S. 6519-A/A. 1565-A) et (S. 7394-A/A. 7632-A) renforcent les procédures de vote anticipé

Les lois (S. 5965-A/A. 4009-A), (S. 587/A. 268), (S. 1733-A/A. 5180-A) et (S. 7550/A. 7690) améliorent la formation électorale.

La loi (S. 350/A. 5874) et la loi (S. 438/A. 928) protègent le vote des New-Yorkais.

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui un ensemble de mesures législatives visant à renforcer la démocratie et à protéger le droit de vote dans l'État de New York. Ce paquet législatif fait suite aux efforts constants de l'État de New York pour améliorer et protéger l'accès aux urnes pour tous les New-Yorkais, notamment la promulgation l'année dernière de la loi John R. Lewis sur le droit de vote dans l'État de New York, qui est la loi sur le droit de vote la plus complète du pays à l'échelle de l'État.

« En préservant l'intégrité de notre processus électoral et en garantissant l'égalité d'accès aux urnes, nous permettons à chaque New-Yorkais de se faire écouter », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « L'État de New York maintient son engagement à renforcer notre processus démocratique, à défendre le droit de vote pour chaque citoyen et à consolider sa place de leader national en matière de droit de vote », ajoute-t-elle.

« Le droit de vote est un fondement de notre démocratie et tout effort visant à limiter ce droit représente une atteinte à nos libertés », **a déclaré le lieutenant-gouverneur Delgado.** « New York est fière de se positionner en tant que leader dans la protection du droit de vote, veillant à ce que les New-Yorkais puissent être écoutés et exprimer leur opinion », ajoute-t-il.

Renforcer les procédures de vote anticipé

La loi (S. 6195/A.1177) autorise le dépouillement des bulletins de vote des électeurs absents s'ils ont été scotchés et s'ils ne présentent aucun signe de falsification.

La loi (S. 5984-A/A. 6132-A) instaure un « Golden Day » le premier jour de la période de vote anticipé, au cours duquel les New-Yorkais peuvent s'inscrire sur les listes électorales et voter dans leur bureau de vote le même jour.

Le sénateur d'État Brian Kavanaugh a déclaré : « Les réformes proposées dans ce paquet - y compris mes propositions de loi visant à faciliter l'inscription et la participation au vote anticipé - s'appuient sur les succès que nous avons obtenus ces dernières années en élargissant considérablement l'accès des New-Yorkais au vote et en améliorant de façon spectaculaire pratiquement tous les aspects de la manière dont nous gérons les élections. Je suis fier de soutenir ce paquet législatif et je félicite et remercie la chef de la majorité Andrea Stewart-Cousins, le chef adjoint Michael Gianaris, les présidents des commissions électorales Zellnor Myrie et Latrice Walker, les parrains de l'Assemblée Joanne Simon et Robert Carroll, ainsi que tous nos collègues et défenseurs de la démocratie au sein du gouvernement et, bien sûr, la gouverneure Kathy Hochul pour son leadership inébranlable sur cette question et sur tant d'autres. »

Robert C. Carroll, membre de l'Assemblée, a déclaré : « L'une de mes priorités législatives en tant que membre de l'Assemblée de l'État a toujours été de veiller à ce que New York suive les meilleures pratiques établies pour permettre à chaque électeur de l'État de disposer des mécanismes appropriés pour exercer son droit de vote. Ce projet de loi s'inscrit dans le prolongement de ma précédente législation visant à réformer les lois électorales obsolètes de New York et établit un plan d'action pour de nouvelles améliorations à l'avenir. Je suis heureux de constater que la gouverneure Hochul a signé ce projet de loi ».

La loi (S. 6519-A/A. 1565-A) établit une date limite pour changer l'emplacement d'un bureau de vote pour une période de vote anticipé.

Jo Anne Simon, Membre de l'Assemblée, a déclaré : « L'accès aux urnes est l'un des droits les plus fondamentaux que nous ayons en tant que citoyens. C'est pourquoi New York est à la pointe du progrès en facilitant l'inscription, le vote et le décompte des voix. Je suis ravi que la gouverneure Hochul ait signé mon projet de loi visant à garantir que les électeurs soient informés en temps voulu des changements de lieux de vote anticipé. Mes électeurs se sont plaints de ne pas être informés à l'avance des changements de bureaux de vote, c'est pourquoi cette nouvelle loi est attendue depuis longtemps. Les personnes handicapées, tout particulièrement, restent confrontées à des difficultés car la grande majorité des bureaux de vote ne sont pas entièrement accessibles et elles ont besoin de recevoir des informations à temps pour répondre à leurs besoins particuliers en matière de déplacement et d'accessibilité. »

La loi (S. 7394-A/A. 7632-A) établit un système de vote anticipé par correspondance. Cette loi mettra en place une procédure permettant à tous les électeurs de l'État de New York inscrits sur les listes électorales et remplissant les conditions requises pour voter de manière anticipée par correspondance avant le jour des élections. Une nouvelle procédure de demande sera mise en place pour faciliter les demandes de

bulletins de vote anticipés par courrier conformément à cette législation. Les électeurs pourront solliciter des bulletins de vote par correspondance jusqu'à dix jours avant la date de l'élection à laquelle ils souhaitent voter par correspondance de manière anticipée. Les commissions électorales fourniront alors des bulletins de vote par correspondance avec des enveloppes de retour affranchies à tous les électeurs éligibles et inscrits. Les bulletins de vote anticipés doivent ensuite être renvoyés par courrier postal à la commission électorale compétente au plus tard le jour de l'élection et doivent être reçus par la commission au plus tard sept jours après le jour de l'élection. Cette législation permet d'élargir considérablement l'accès au vote dans l'État de New York et offrira à des millions d'électeurs new-yorkais un moyen facile, sûr et sécurisé de voter de manière anticipée par correspondance.

Le chef adjoint de la majorité au Sénat de l'État, Michael Gianaris, a déclaré : « Le vote est un droit fondamental et plus il sera facile de voter, plus notre démocratie sera en bonne santé. Je suis fier que la gouverneure ait signé ces projets de loi alors que nous poursuivons les efforts importants que nous déployons pour élargir l'accès aux urnes pour tous les New-Yorkais. »

Karines Reyes, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Je félicite la gouverneure Hochul d'avoir pris cette mesure audacieuse et monumentale pour élargir l'accès aux urnes. Notre démocratie se développe et se renforce lorsque les citoyens ont un accès facile au vote. En permettant aux électeurs de voter par correspondance, nous éliminons un obstacle majeur auquel les électeurs sont confrontés pour faire entendre leur voix, celui de prendre le temps de se rendre physiquement dans leur bureau de vote pour y déposer leur bulletin. New York rejoindra également le groupe des 35 autres États qui ont donné aux électeurs cette option primordiale pour faire entendre leur voix dans notre État et son fonctionnement. Je tiens à remercier le sénateur Gianaris, mes collègues de la législature et les défenseurs du droit de vote qui ont contribué à rendre ce grand jour possible. »

Amélioration de la formation électorale

La législation (S. 5965-A/A. 4009-A) exige que les prisons locales fournissent des informations sur l'inscription des électeurs aux personnes en âge de voter qui sont libérées d'un établissement pénitentiaire local.

Le sénateur d'État, Jamaal T. Bailey, a déclaré : « Le droit de vote a été au cœur de tous les progrès réalisés dans la lutte pour la liberté et la justice tout au long de l'histoire de notre pays. Notre vote est notre pouvoir, et je suis fier de parrainer cette législation aux côtés du membre de l'Assemblée Eddie Gibbs, afin de garantir que chaque New-Yorkais, quel que soit son passé, soit habilité à exercer ce droit fondamental. Bien que notre État ait fait d'énormes progrès pour améliorer l'accès aux urnes, nous devons encore affronter les barrières existantes qui empêchent les individus de participer pleinement au processus démocratique et d'utiliser le pouvoir de leur vote. En garantissant que les New-Yorkais mêlés à la justice soient informés de leurs droits de vote, cette loi est une étape essentielle pour mettre fin à la privation de droits des personnes anciennement incarcérées et pour corriger les injustices systémiques qui ont

marginalisé de manière disproportionnée les communautés noires et brunes. Je tiens à remercier le membre de l'Assemblée Eddie Gibbs, dont le parcours personnel et le leadership ont été déterminants pour défendre cette loi à l'Assemblée. Je tiens à remercier la gouverneure Kathy Hochul d'avoir signé cette législation importante, ainsi que Catalina Cruz, sponsor au sein de l'Assemblée, Andrea Stewart-Cousins, leader de la majorité au Sénat, Carl E. Heastie, porte-parole de la Chambre des députés, et mes collègues des deux chambres, d'avoir pris des mesures pour assurer la sécurité de nos communautés. »

Eddie Gibbs, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Étant le premier homme anciennement incarcéré à exercer une fonction publique dans l'État de New York, mais aussi dans n'importe quel gouvernement d'État des États-Unis, cette loi me tient particulièrement à cœur. Dernièrement, j'ai perdu deux des personnes les plus influentes de ma vie : ma merveilleuse mère, Valerie Gibbs, et ma précieuse fille, Ariel Gibbs. L'amour et la force de ma mère et de ma fille m'ont permis de rester lucide et concentrée depuis que je suis rentrée chez moi, et chaque jour, je m'efforce de vivre dans la droiture et d'honorer leur mémoire par le biais de mon service public. Cette nouvelle loi est le fruit d'un travail acharné pour toutes les personnes qui sont rentrées chez elles avec un cœur changé, mais qui n'avaient besoin que d'une opportunité et d'un accès aux ressources pour changer leur vie. L'engagement citoyen et le rétablissement des droits de vote constituent une étape clé de ce changement. Je remercie la gouverneure Hochul, le président de l'Assemblée Heastie, la cheffe de la majorité Stewart-Cousins, mon frère dans le gouvernement et dans la vie, le sénateur Bailey, mes collègues, mes amis, mes alliés et toute mon équipe pour leur présence ici aujourd'hui. »

La loi (S. 587/A.268) exige que le conseil électoral de l'État de New York élabore et fournisse un programme de formation pour les agents électoraux.

Le sénateur d'État Leroy Comrie a déclaré : « Nos élections sont essentielles à la continuité de la participation et au succès de notre démocratie. En préparant de manière adéquate le personnel électoral de tout l'État à servir au mieux notre population à la fois vaste et diverse, nous pouvons réduire les nombreux obstacles courants rencontrés le jour de l'élection et qui pourraient décourager les New-Yorkais d'exercer leur droit de vote. Je suis convaincu que la mise en place d'une norme nationale pour la formation de nos agents électoraux non partisans par le biais de la législation adoptée par moi-même et la membre de l'Assemblée Latrice Walker permettra d'atteindre cet objectif, et je suis honoré que la gouverneure Kathy Hochul partage cette vision aujourd'hui en signant notre projet de loi. »

Latrice Walker, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Grâce à cet ensemble de mesures législatives, l'État de New York a étendu le droit de vote, alors que d'autres États le restreignent activement. Nous avons à nouveau étendu le droit de vote dans l'État de New York, alors que certains à Washington refusent toujours d'agir. Aujourd'hui, nous avons affirmé d'une seule voix que chaque vote dans l'État de New York compte. Il faut s'en féliciter. L'État de New York a une nouvelle fois honoré

l'héritage de feu le représentant John R. Lewis, qui avait déclaré un jour : « Le vote est précieux. Il est presque sacré. C'est l'outil non violent le plus puissant dont nous disposons dans une démocratie. » Je remercie mes collègues législateurs pour leur engagement à améliorer l'accès au scrutin. Et, bien sûr, je remercie la gouverneure Kathy Hochul pour son leadership. »

La loi (S. 1733-A/A.5180-A) exige que les conseils locaux d'éducation, les BOCES, les écoles à charte et les écoles non publiques adoptent des politiques visant à promouvoir l'inscription et la préinscription des étudiants sur les listes électorales.

La sénatrice d'État Shelley B. Mayer a déclaré : « Je félicite la gouverneure Kathy Hochul pour son engagement à renforcer l'avenir de notre démocratie dans l'État de New York en signant ce paquet législatif, y compris mon projet de loi visant à établir des programmes d'inscription et de préinscription des électeurs dans les écoles. Il est essentiel pour l'avenir de notre démocratie que les enfants et les jeunes adultes comprennent les habitudes et l'importance de l'engagement civique et qu'ils soient encouragés à participer pleinement à notre démocratie. Je remercie la membre de l'Assemblée Monica Wallace pour son partenariat sur cette importante législation, mes collègues pour leur engagement commun à améliorer le système électoral, et la gouverneure Kathy Hochul pour avoir signé chaque texte de loi. »

Monica P. Wallace, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Une démocratie forte nécessite la participation active de tous. Ce projet de loi permettra de s'assurer que les jeunes sont prêts à voter dès qu'ils en ont le droit. Je remercie ma collègue, la sénatrice Shelley Mayer, d'avoir porté ce projet de loi au Sénat et je remercie la gouverneure Hochul d'avoir signé cette loi importante. »

La loi (S. 7550/A. 7690) fixe l'élection primaire présidentielle au 2 avril 2024.

Le porte-parole de l'Assemblée, Carl Heastie, a déclaré : « New York gagne lorsque davantage de personnes votent, et la loi promulguée aujourd'hui permettra de comptabiliser les votes et d'augmenter le taux de participation aux élections. La majorité de l'Assemblée continuera de travailler avec ses partenaires au sein du gouvernement pour préserver notre démocratie et faire en sorte que chaque électeur ait la possibilité de voter et que son vote soit pris en compte. »

Protéger le droit de vote des New-Yorkais

La loi (S. 350/A. 5874) interdit le « forum shopping » dans les contestations constitutionnelles pour les procès électoraux.

Le sénateur d'État Robert Jackson a déclaré : « Il est de notre devoir de préserver les fondements de notre démocratie. Grâce à mon projet de loi S350, nous mettons un terme à la manipulation des lois électorales et nous veillons à ce que chaque voix soit entendue. Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir signé ce projet de loi essentiel. Nous ne nous contentons pas d'adopter des lois, nous renforçons les murs de

l'intégrité, en veillant à ce que les élections soient décidées par le peuple, et non par des jeux partisans. »

La loi (S. 438/A. 928) interdit aux « électeurs déloyaux » d'influer sur le résultat d'une élection présidentielle. L'État de New York dispose de 29 voix de grands électeurs qui sont attribuées au candidat à la présidence qui obtient le plus grand nombre de voix dans l'État. Cependant, les personnes choisies comme membres du collège électoral peuvent - et le font - subvertir la démocratie en votant pour un candidat qui n'a pas obtenu le plus grand nombre de voix. En vertu de cette nouvelle loi, les électeurs malhonnêtes qui tentent de passer outre la volonté du peuple seront contraints de démissionner.

Le sénateur d'État James Skoufis a déclaré : « Lorsque des "électeurs déloyaux" soutiennent un candidat différent de celui que les électeurs ont choisi, ils sapent notre processus démocratique le plus fondamental. Je félicite la gouverneure d'avoir signé aujourd'hui cette mesure et plusieurs autres mesures importantes qui garantissent aux New-Yorkais les élections libres et équitables qu'ils méritent. »

Le membre de l'Assemblée Jonathan Jacobson a déclaré : « Notre démocratie est menacée. Il nous appartient de la préserver en veillant à ce que le vote de chacun soit pris en compte comme il se doit. En ce qui concerne les élections présidentielles dans l'État de New York, cela veut dire que le candidat qui obtient le plus de voix pour le poste de président reçoit *tous* les votes du collège électoral de l'État de New York. Cette nouvelle loi annulera les faux électeurs afin que New York puisse jouer son rôle dans la protection de la démocratie américaine, de plus en plus fragile. »

La directrice exécutive de Common Cause New York, Susan Lerner, a déclaré : « Aujourd'hui, New York fait un grand pas en avant en accordant le droit de vote à un plus grand nombre de New-Yorkais grâce au leadership audacieux de la gouverneure Kathy Hochul et de l'Assemblée législative de l'État. Cet ensemble de mesures législatives en faveur des électeurs contribuera à la formation du personnel électoral, facilitera l'inscription sur les listes électorales pour les étudiants et les New-Yorkais en détention, garantira un meilleur décompte des voix et permettra aux New-Yorkais de voter par correspondance. Nous savons que le vote par correspondance fonctionne : New York l'a utilisé avec succès en 2020 lors de la pandémie de COVID-19. En tant qu'organisation non partisane œuvrant pour le droit de vote et forte d'une expérience de plusieurs décennies, Common Cause/NY sait que non seulement cette réforme est absolument légale selon notre constitution, mais qu'il s'agit aussi de la bonne réforme à adopter pour l'État de New York. »

La conseillère principale du Brennan Center for Justice, Elections and Government Program, Joanna Zdanys, a déclaré : « Le Brennan Center for Justice félicite les dirigeants de notre État pour leur engagement continu à moderniser le vote et les procédures électorales dans l'État de New York. La législation sensée que la gouverneure Hochul a promulguée aujourd'hui renforcera la démocratie dans notre État en améliorant la formation des agents électoraux et en facilitant l'inscription aux listes

électorales. Nous félicitons la gouverneure Hochul d'avoir signé ces importantes lois. New York continue à faire des progrès significatifs pour ses électeurs, et nous exhortons nos dirigeants à Albany à continuer à se battre pour notre démocratie. »

La directrice exécutive de la League of Women Voters de l'État de New York, Laura Ladd Bierman, a déclaré : « La League se réjouit que la gouverneure ait signé cet ensemble de mesures législatives relatives aux élections, qui faciliteront l'accès au vote pour tous les New-Yorkais. Assurer à tous les électeurs la possibilité de faire compter leur vote est essentiel pour renforcer notre démocratie. Nous félicitons la législature d'avoir adopté ces projets de loi et le gouverneur de les avoir signés. »

Le directeur exécutif du New York Public Interest Research Group, Blair Horner, a déclaré : « NYPIRG salue l'approbation par la gouverneure Hochul d'une importante législation visant à renforcer les lois électorales de l'État de New York. Tout récemment, l'État de New York était considéré comme un retardataire national en matière d'inscription et d'éducation des électeurs. Avec l'approbation de ces projets de loi importants, l'État de New York poursuit sa marche vers l'alignement sur les meilleures pratiques électorales du pays. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSABONNER](#)